SNT SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
CFE CGC
Ensemble et pour tous

12 DECEMBRE 2025

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : LE SNT VOUS ALERTE

L'enjeu : CONDITIONS D'EXERCICE DE VOS MISSIONS, REMUNERATION, PROJET PROFESSIONNEL

Il est obligatoire pour les agents publics sur emploi permanent, titulaires et contractuels.
Il doit être un temps d'échange constructif, respectueux et à finalité positive.

Agent et manager, soyez-vigilent sur :

- les conditions de l'entretien : un face à face (1 seul manager sauf si accord de l'agent), qui vous donne la possibilité de vous exprimer sur le climat de travail (ressenti sur l'année écoulée...)
- vos objectifs passés et à venir qui doivent être "SMART" : Spécifiques, Mesurables, Ambitieux, Réalistes et Temporels. Soyez précis sur les conditions de réalisation des objectifs (quantifier les réalisations, préciser les obstacles...)
- votre projet professionnel : projetez-vous sur l'avenir (bilan de compétence, entretien avec la DRH ...)
- vos besoins de formation : Marketplace, Compte Personnel de Formation (CPF), formations diplômantes, tout est permis. Après validation, il vous appartient de concrétiser votre projet
- le compte-rendu de votre entretien – cf. nos conseils en encart.

L'évaluation du niveau de maitrise des compétences, du niveau d'engagement sur le poste et l'avis de l'évaluateur ont un impact direct sur les promotions/avancements - 14 points sur 44 (titulaires), l'évolution de vos primes – IFSE et CIA (titulaires et contractuels).

Le SNT à votre écoute : 06.67.29.00.91/ cfe-cgc@yvelines.fr/ https://snt-cd78.org



LE COMPTE RENDU DE L'EP

Avant de signer,

-relisez-le avec attention

-si besoin, usez de votre droit de formuler des commentaires

En cas de désaccord, vous pouvez faire une demande de révision auprès de votre direction - par écrit (dans les 15 jours de la notification de la signature finale).

En cas de désaccord persistant, vous pouvez saisir la CAP (titulaires) ou CCP (contractuels), dans un délai d'1 mois à compter de la réponse de votre Direction.

ATTENTION AUX DELAIS DE RECOURS
En cas de besoin ou de non réponse, contactez-nous.